

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 OCTOBRE 2018 A 18 HEURES 30

ORDRE DU JOUR

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du compte-rendu du 28 Septembre 2018
- Compte-rendu des décisions de Monsieur le Maire

*** AFFAIRES FINANCIERES :**

- Budget général : Décision modificative n°4/2018
- Garantie d'emprunts communale accordée à la SA d'HLM « Logis Méditerranée » : renégociation des emprunts auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations : autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer la convention de réitération de la garantie communale sur les différents prêts réaménagés

*** AFFAIRES GENERALES :**

- Aménagement urbain sur l'emprise foncière située Rue du Farageon dénommé « RESIDENCE CALIZIA » : programme immobilier de 10 logements dont 3 logements à caractère social : autorisation donnée à Monsieur le Maire de procéder à la signature de la convention de réservation entre la ville et la Société d'HLM UNICIL-Groupe Action Logement ainsi qu'au versement de la participation financière de la ville sous la forme d'une subvention forfaitaire d'un montant de 30 000 euros : Modification de la délibération n°98/2018
- Aménagement urbain sur l'emprise foncière située Rue Louis Mendes dénommé « RESIDENCE ISALIA » : programme immobilier de 10 logements dont 4 logements à caractère social : autorisation donnée à Monsieur le Maire de procéder à la signature de la convention de réservation entre la ville et la Société d'HLM UNICIL-Groupe Action Logement ainsi qu'au versement de la participation financière de la ville sous la forme d'une subvention forfaitaire d'un montant de 60 000 euros : modification de la délibération n°99/2018
- Aménagement urbain sur l'emprise foncière située RD7N-Quartier des Bannettes dénommé « COTE VICTOIRE » : programme immobilier de 28 logements dont 8 logements à caractère social (2 PLAI et 6 PLUS) dénommé « COTE VICTOIRE » : autorisation donnée à Monsieur le Maire de procéder à la signature de la convention de réservation entre la ville et la Société d'HLM UNICIL-Groupe Action Logement ainsi qu'au versement de la participation financière de la ville sous la forme d'une subvention forfaitaire d'un montant de 120 000 euros : modification de la délibération n°100/2018
- Convention de mise à disposition de locaux entre l'association « MAISON FAMILIALE ET RURALE » de Rousset et la commune : autorisation donnée à Monsieur le Maire
- Approbation des rapports de la CLECT portant évaluation des charges transférées entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et ses communes membres au titre des transferts et restitutions de compétences
- Acte constitutif de la régie de recettes « CENTRE AERE » : remplacement de la délibération n°44/2017 du 7 Avril 2017

- Dérogation à l'obligation du repos dominical Décembre 2019 : avis du Conseil Municipal
- Mandat spécial accordé aux élus pour le Salon des Maires et des Collectivités Territoriales du 20 au 22 Novembre à Paris

*** AFFAIRES TECHNIQUES :**

- Convention pour occupation domaniale pour l'installation et l'hébergement d'équipement de télérelève en hauteur réalisés par GRDF sur le territoire communal : autorisation donnée à Monsieur le Maire
- Prêt de matériel communal : adoption du règlement d'utilisation

*** AFFAIRES D'URBANISME :**

- Aménagement urbain sur l'emprise foncière communale située RD7N- Quartier des Bannettes : Autorisation donnée à la Société Bouygues Immobilier à déposer une demande de défrichement auprès de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM)

*** QUESTIONS DIVERSES**

- Approbation de la convention de dette récupérable relative aux transferts de compétences de la commune vers la Métropole Aix-Marseille-Provence au 1^{er} janvier 2018
- Aliénation de treize parcelles communales à la société BOUYGUES IMMOBILIER dans le cadre de la réalisation de la deuxième phase de son programme d'aménagement sis quartier des Bannettes : autorisation donnée à Monsieur le Maire de procéder à la signature de l'ensemble des actes nécessaires
- Inondations du Département de l'Aude : versement d'une subvention